

**CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 JUIN 2022**  
**COMPTE RENDU**

**ETAIENT PRESENTS** : RENARD Alain Maire, FORTIER Michelle 1<sup>ère</sup> Adjointe, JEUNESSE Steve 2<sup>e</sup> Adjoint, BELDJOUDI Eric 3<sup>e</sup> Adjoint, MAUCLAIR Valérie 4<sup>e</sup> Adjointe, FERRERO Hervé 5<sup>e</sup> Adjoint, LARDENOIS Hervé, LEROY Michaël, TSCHENS Audrey, POISSONNET Séverine, MARCQ Philippe, SCHNEIDER Caroline, HENRY Mathieu, BOBLET Jean-Luc, BIHIN Lionel, HENNEQUIN Annie, BRION Jean-Pierre, LANG Martial

**Absents (procuration)** : BRAUN Patrick donne procuration à FORTIER Michelle, HUET Carine donne procuration à TSCHENS Audrey, SCHNEIDER Patricia donne procuration à LANG Martial

**Absent excusé** : FLAMBEAUX Mélanie

**Absent** : BERTAUX Alexandre

**Secrétaire de séance** : POISSONNET Séverine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30. Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Madame Séverine POISSONNET est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 mai 2022 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Renouvellement convention RGPD
- Achat espace VIVESCIA
- Tarifs : disponibilité salle des fêtes associations

**FINANCES** :

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL X-DEMAT, qui met à disposition des collectivités territoriales, les outils de dématérialisation des actes administratifs, marchés publics et comptables.

Et charge son représentant lors de l'Assemblée Générale du 28 juin de voter en ce sens et toute résolution en découlant.

Dans le cadre des aides directes accordées au titre de l'opération façade-subvention aux particuliers à hauteurs de 17,50 %, le Conseil Municipal attribue, à l'unanimité, deux subventions : une de 831 € en complément de l'arrêté n° 52 de la Communauté de Commune des Portes du Luxembourg (CCPL) et une autre de 1076 € en complément de l'arrêté n° 261 de la CCPL.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un tarif de 100 € pour l'installation d'un cirque dans la commune et l'établissement d'une convention mettant en place les règles d'occupation du sol, la rédaction d'un état des lieux d'entrée et de sortie, la facturation de 200 € si l'endroit n'est pas remis en état et la facturation des frais réels en cas de dégradation.

Le Conseil Municipal adopte, à la majorité (abstention : Madame Annie HENNEQUIN ; Monsieur Eric BELDJOUDI président du comité des fêtes ne prend pas part au vote), le principe d'avance de trésorerie au comité des fêtes en fonction du montant de la subvention sollicitée auprès du FEADER qui n'a pas été notifiée à ce jour.

Le Conseil Municipal se réunira à nouveau à la réception de la notification par le Comité des Fêtes pour fixer le montant qui sera versé puis reversé par l'association à la commune.

Lors du Conseil Municipal du 10 novembre 2021, il a été décidé de fixer le prix de vente du bâtiment communal rue de l'Abreuvoir à 100 000 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de donner à Monsieur le Maire une marge de négociation de 10 % par rapport au prix fixé par les domaines.

Le doyen et le benjamin d'âge du Conseil Municipal procèdent ensemble aux tirages au sort de 6 personnes, inscrites sur la liste électorale, susceptibles d'être appelées par le Tribunal en tant que jurés d'assises.

A la suite d'une lettre du contrôle de l'égalité en date du 09 mai 2022, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'annuler la délibération n°2022/22 intitulée « Transport de bois route de l'Alma ».

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier la composition des commissions suivantes :

### **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU GROUPE SCOLAIRE DE MOUZON**

#### **6 titulaires :**

FORTIER Michelle  
BERTAUX Alexandre  
RENARD Alain  
TSCHENS Audrey  
POISSONNET Séverine  
BELDJOUDI Eric

#### **6 suppléants :**

HENRY Mathieu  
SCHNEIDER Caroline  
MAUCLAIR Valérie  
MARCQ Philippe  
LARDENOIS Hervé  
BOBLET Jean-Luc

### **SYNDICAT DE GESTION FORESTIERE**

#### **4 titulaires :**

JEUNESSE Steve  
LEROY Michaël  
FERRERO Hervé  
HENNEQUIN Annie  
+ 2 membres de la maison de retraite

### **SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DU SUD-EST DES ARDENNES**

FERRERO Hervé  
BRAUN Patrick

LARDENOIS Hervé  
JEUNESSE Steve

### **SYNDICAT DE LA VALETTE**

#### **3 titulaires :**

LARDENOIS Hervé  
SCHNEIDER Patricia  
LEROY Michaël

### **COMMISSION APPEL D'OFFRES**

#### **4 titulaires :**

RENARD Alain  
JEUNESSE Steve  
FERRERO Hervé  
LANG Martial

#### **2 suppléants :**

BOBLET Jean-Luc  
LEROY Michaël  
BRAUN Patrick  
BRION Jean-Pierre

Le Conseil Municipal décide, à la majorité (abstention : Monsieur BIHIN Lionel), de vendre pour 1 € symbolique, les parcelles AM n° 330 et n° 331 sauf une surface permettant le maintien d'un trottoir à l'occupant actuel du domaine public.

L'acheteur prend en charge les frais de bornage et les frais de notaire.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes et charge Maître Lionel BIHIN de les rédiger.

Depuis le passage à 15 jours du ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif, les points de dépôt sauvage dans le centre ancien (rue Roger Bodson, rue du Château, place Saint-Victor et rue Champenois) sont réguliers et récurrents.

Le Conseil Municipal accepte, à la majorité (contre : Monsieur BIHIN Lionel ; abstention : Madame POISSONNET Séverine qui craint une généralisation de l'apport volontaire dans Mouzon), le principe d'installation de point d'apport volontaire dans cette zone critique afin d'endiguer le dépôt sauvage.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer un loyer pour l'ancien espace d'accueil de la Poste pour un montant de 600 € sans les charges.

A compter du 01 juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales, les communes de moins de 3500 habitants peuvent néanmoins choisir entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicités d'actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la publicité des actes par affichage sur les panneaux réglementaires de la commune.

A la suite de l'avis favorable rendu par le Comité Technique du 30 mai 2022, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'instauration d'un temps partiel pour l'un des agents de la commune.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le renouvellement de la convention du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle.

Afin de faire un pas en avant pour la création d'une déchetterie à Mouzon, le Conseil Municipal autorise à la majorité (abstention : Monsieur Lionel BIHIN), Monsieur le Maire à faire une offre d'achat à 12 500 € sur avis des domaines plus les frais de notaires à l'entreprise VIVESCIA pour le site de l'ancien silo cadastré section ZS n° 6 ainsi qu'à signer tous documents nécessaires et charge Maître Lionel BIHIN de la rédaction des actes.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire un essai d'octobre 2022 à octobre 2023 avec la possibilité aux associations mouzonnaises de louer la salle des fêtes gratuitement deux fois pour des événements sauf les consommables. Les réservations payantes restent prioritaires.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

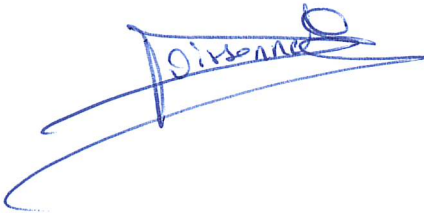
- La Ligue contre le Cancer, les Amis du Patrimoine, l'ACM Remise en Forme et Mouzon Run remercient le Conseil Municipal pour la subvention qui leur a été versée.
- Remerciement de l'EFS pour la collecte de sang du 02 juin dernier.
- Faucardage du canal courant juillet.

- Réunion publique le 04 juillet pour les travaux Avenue de la Paix et sécurisation du carrefour RD 964 / RD 19 ;
- Début juillet visite de la commune par Madame la Sous-Préfète
- Passage du jury Villes et Villages fleuris le 18 juillet 2022.
- 13 juillet : retraite aux flambeaux et bal du 14 juillet.
- 14 Juillet : brocante.

Fin de séance à 22h30.

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance  
Séverine POISSONNET



Le Maire  
Alain RENARD

